

# Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information  
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org  
N° 166 - septembre 2020

## Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,  
membre du réseau



## Éditorial



## Plus que jamais mobilisés aux côtés des TPE et PME !

Chers clients, partenaires et lecteurs,

C'est peu dire que l'après-crise tant attendue ne correspond pas à ce que nous avions espéré au début de l'été... En raison de la crainte d'une seconde vague épidémique, la plupart des entreprises n'ont pas pu retrouver leur fonctionnement normal. Plus que jamais, elles doivent concilier les impératifs de production et les nécessités de sécurité, en respectant les normes contenues dans le protocole national édicté par le ministère du Travail.

Dans un contexte économique souvent dégradé par les mois de confinement, chacun comprend maintenant que la crise sanitaire va exiger des entrepreneurs français non seulement de l'agilité mais aussi de l'endurance. Dans ces circonstances difficiles, nous pensons tout particulièrement aux TPE et PME qui ne disposent généralement pas des mêmes moyens matériels, financiers et juridiques que les grands groupes pour relever ce défi de longue haleine.

Or, quelque 7,2 millions de salariés, soit 40 % de l'effectif inscrit au régime général, travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés. Plus que jamais, il est donc vital qu'elles puissent bénéficier des conseils de

professionnels de la prévention des risques pour poursuivre leur activité dans les meilleures conditions. Comme le souligne une récente étude de l'INRS<sup>(1)</sup>, "les TPE/PME ont avant tout besoin d'être accompagnées (guidées, conseillées, assistées) par un interlocuteur physique extérieur dans leur démarche de prévention."

Cet esprit partenarial qui, depuis sa création, unit Point Org Sécurité et ses clients s'est encore renforcé ces derniers mois, lors de la crise sanitaire. En effet, nous voyons dans celle-ci un défi collectif dans lequel chacun doit prendre ses responsabilités. C'est pourquoi, nous ne saurions trop vous inciter à consulter et interroger nos experts à chaque fois que vous ressentirez le besoin. Notre cellule d'assistance coronavirus est à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à la joindre et à la solliciter. Nous sommes là pour cela : vous conseiller et surtout vous assister.

**François Sidos**  
Président du Groupe Pôle Prévention

(1) "Évaluation des différentes stratégies et actions de l'INRS vers les TPE/PME", rapport consultable sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr).

## CELLULE D'ASSISTANCE CORONAVIRUS

Faites-nous part, de vos questions relatives à la prévention des risques professionnels dans le cadre de la reprise d'activité. Nos experts vous répondront dans les meilleurs délais.



01 46 02 44 01

info@point-org.org

# LA CRISE SANITAIRE FAIT EXPLOSER L'ABSENTÉISME

*“Le nombre de jours d’arrêts de travail indemnisés, en constance progression depuis plusieurs années, est largement amplifié par la crise sanitaire”, établit une étude réalisée par Malakoff Humanis. En effet, au plus fort de la crise, la Covid-19 était à l’origine d’un quart des arrêts de travail. Et cet impact risque de perdurer, même en l’absence de seconde vague épidémique. En effet, dès juin dernier, 11 % des salariés affirmaient souhaiter de se faire prescrire un arrêt de travail pour éviter de devoir revenir dans leur entreprise...*

Depuis des années déjà, la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM) constate une augmentation régulière des indemnités journalières versées en cas d'arrêt maladie. Les versements ont ainsi augmenté de 6,3 % entre les périodes Avril 2018 / Mars 2019 et Avril 2019 / Mars 2020. Mais, comme le montre une étude réalisée par Malakoff Humanis, cette dérive structurelle des arrêts maladie a été fortement amplifiée par la crise Covid-19.

## La Covid, premier motif des arrêts de travail

Preuve de l'impact de la pandémie, selon les derniers chiffres de l'Assurance maladie, de janvier à août 2020, les versements ont augmenté de 29,9 %. Ainsi, 13 % des salariés se sont vus prescrire un arrêt maladie pendant la seconde quinzaine de mars contre 8 % pendant la première quinzaine. Si l'on cumule les arrêts maladie concernant des cas de Covid confirmés ou suspectés, et les arrêts de travail dérogatoires liés à des contacts avec des personnes confirmées ou suspectées, la Covid est le premier motif des arrêts de travail de mars à juillet. *“Le virus a été la cause de 26 % des arrêts en avril au plus fort de la crise et concernait toujours 19 % des arrêts en juin”,* souligne la mutuelle. Or, ce surcroît risque d'être durable. En effet, comme le souligne de son côté *Le Figaro*, *“malgré le déconfinement, la progression se chiffrait encore en août à 7,7 % par rapport à la même période de l'an dernier”.*

## Un report massif des soins au plus fort de la crise

Cet effet de traîne s'explique aussi par les effets indirects de la pandémie sur les arrêts de travail. Il faut en effet compter avec le report des soins durant le confinement. *“En avril, un tiers des sala-*

**“Signe que la pandémie a durablement fragilisé les salariés, dès le mois de mai, alors que le processus de déconfinement et de retour au travail était lancé, les risques psychosociaux (RPS) sont devenus le deuxième motif des arrêts de travail, devant les TMS.”**

*riés (34 %) déclarait avoir renoncé à au moins un soin durant le confinement. Une grande majorité d'entre eux indiquait vouloir les reporter avant la fin de l'année”,* relate l'étude de Malakoff Humanis. Motivé par la fermeture des établissements de santé (40 %), le respect des consignes sanitaires (35 %), la crainte d'une éventuelle contamination en fréquentant des lieux à risque (30 %), la volonté de ne pas alourdir la charge des professionnels de santé (27 %) ce report de soins induit mécaniquement un surcroît d'absences les mois suivant.

## Les risques psychosociaux, second motif des arrêts de travail

Mais peut-on vraiment parler d'un retour à la normale après la période de déconfinement ? Les données recueillies par Malakoff Humanis incitent à en douter. En effet, dès le mois de mai, alors que le processus de déconfinement et de retour au travail était lancé, les risques psychosociaux (RPS) sont devenus le deuxième motif des arrêts de travail. Pour la première fois, ils dépassent les troubles musculo-squelettiques (TMS), et ce sur toute la période étudiée : 11 % vs 9 % en mars, 9 % vs 6 % en avril, 12 % vs 8 % en mai, et 11 % vs 9 % en juin. Pour les experts de la mutuelle, cette évolution peut en partie être attribuée à la Covid en raison

de l'anxiété liée au contexte sanitaire et économique, au confinement, etc.

## Une anxiété durable à prendre en compte

Cet impact de la pandémie sur l'état psychologique des salariés devrait hélas perdurer. En effet, l'appréhension du retour en entreprise manifestée pendant le confinement s'est confirmée au mois de juin. Elle concernait alors 60 % des salariés. Parmi les raisons les plus fréquemment évoquées pour expliquer cette appréhension, la mutuelle a identifié "l'application des mesures sanitaires (34 %), la reprise d'un rythme de travail ordinaire (27 %), le changement d'organisation du travail par rapport à l'avant confinement (23 %), la reprise des transports en commun (16 %, et jusqu'à 36 % en région parisienne)".

## La prévention des risques, antidote à l'absentéisme

Cette appréhension n'est pas sans conséquence sur l'absentéisme : 11 % des salariés envisageraient de se faire prescrire un arrêt pour ne pas retourner sur leur lieu de travail. "Soit parce qu'ils ont une maladie chronique ou une pathologie considérée comme

## “En juin dernier, 11 % des salariés déclaraient envisager de se faire prescrire un arrêt pour ne pas retourner sur leur lieu de travail.”

à risque (20 %). Ou parce qu'ils craignent que les mesures de protection ne soient pas suffisantes sur leur lieu de travail habituel (16 %). Ou encore, parce qu'un membre de leur foyer souffre d'une maladie chronique ou d'une pathologie considérée comme à risque (13 %)". Autant de données qui confirment que pour favoriser le retour de leurs salariés et conjurer le risque d'absentéisme, les entreprises devront veiller à prendre des mesures de prévention de nature à la protéger et à les rassurer. ■

Pour aller plus loin :

L'étude "Absentéisme et Covid-19. Baromètre mensuel mars-juillet 2020" est consultable sur [www.lecomptoirdelanouvelleentreprise.com](http://www.lecomptoirdelanouvelleentreprise.com)

# Quelles mesures prendre pour favoriser le retour des salariés ?

## 1. Démontrer le sérieux des mesures de prévention adoptées face au Covid

L'entreprise doit avant tout démontrer que les mesures prises pour protéger leurs salariés contre le risque de contamination sont sérieuses et efficaces. Le respect scrupuleux des règles édictées par le protocole national y contribuera. Toutefois, cela ne suffit pas : il faut aussi montrer aux salariés que les mesures prises sont le fruit d'une véritable réflexion et qu'elles prennent en compte les spécificités de l'entreprise, notamment grâce à la mise à jour du document unique. De même, un échange avec les salariés sur les mesures prises et leur éventuelle évolution peut permettre d'identifier des appréhensions à lever. Ce dialogue contribuera aussi à faire des salariés des acteurs de la prévention des risques.

## 2. Renforcer la qualité de vie au travail

L'absentéisme ne s'explique pas seulement par la crainte de la contamination mais par la dégradation des conditions de travail entraînée par les mesures sanitaires nécessairement contraignantes : port du masque, distanciation sociale, etc. Il convient dès lors d'adopter une organisation du travail plus souple permettant de réduire ces désagréments (par exemple par l'instauration de pauses régulières permettant d'ôter son masque). Enfin, il faut aussi trouver de nouveaux moyens de préserver les liens humains l'agrément du travail sur site : moments de convivialité et d'échange, esprit d'équipe, etc.



## 3. Veiller à la bonne santé psychologique des salariés

L'absentéisme trouve aussi sa source dans une durable dégradation de l'état psychologique des salariés. Plus que jamais il convient donc de prêter attention aux risques psychosociaux. À cette fin, plusieurs actions peuvent être menées. Après la réalisation d'un diagnostic RPS, obligatoire dans le cadre de la mise à jour du document unique, des mesures relatives à l'organisation du travail peuvent contribuer à limiter les facteurs de risque. Toutefois, dans la période actuelle, de nombreuses entreprises ont également recours à des solutions permettant de prendre soin des salariés fragilisés : permanence d'écoute psychologique sur site ou à distance, accompagnement psychologique personnalisé des salariés en souffrance, etc. ■

# COVID-19 | INFOS CORONAVIRUS

En raison de son caractère très évolutif, l'épidémie de Covid-19 exige de tous les décideurs qu'ils disposent d'informations fiables et actualisées. Voici une série de sources permettant de se tenir à jour sur les aspects sanitaires et réglementaires de cette crise :

## Informations gouvernementales destinées aux entreprises :

- La page "Questions/réponses pour les entreprises et les salariés" régulièrement actualisée par le ministère du travail : [www.travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries](http://www.travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries).

## Informations sur l'évolution de la pandémie en France :

- La page du site de Santé publique France relayant les recommandations sanitaires en vigueur : [www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde](http://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde)

## Informations sur l'évolution de la pandémie dans le monde :

- La page du site de l'OMS relayant la situation épidémiologique des pays : [www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports](http://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports)

## Informations médicales sur le virus :

- La page du site de l'Institut Pasteur consacrée au Coronavirus (COVID-19). Cette page est actualisée très régulièrement : [www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/coronavirus-wuhan](http://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/coronavirus-wuhan)

## Informations sur les mesures gouvernementales de soutien aux entreprises :

- La page dédiée du ministère de l'Économie : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#> ■

## Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : [info@point-org.org](mailto:info@point-org.org) - [www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)



## Télétravail : une révolution impliquant des démarches de prévention des risques

Depuis le confinement, le télétravail suscite un engouement sans précédent, aussi bien auprès des dirigeants d'entreprise que de leurs salariés. Mais qu'en pensent les DRH généralement chargés de mettre en œuvre son déploiement ? Une récente enquête réalisée par l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH) révèle qu'ils sont à la fois enthousiastes et lucides quant aux atouts et dangers de cette véritable révolution.

Le télétravail devrait poursuivre son essor. Parmi les 458 DRH d'entreprises françaises interrogés, 85 % des répondants jugent souhaitable de le développer de manière pérenne. De même 82 % estiment que le nombre de postes éligibles au télétravail est plus important qu'avant la crise. En revanche, ils imaginent plutôt l'émergence d'organisations mixtes, combinant jours de travail à distance et jours de présence dans les locaux de l'entreprise.

Parmi les bénéfices attendus du télétravail, ils citent prioritairement la capacité à mieux répondre aux attentes des collaborateurs actuels et futurs (93 %), l'augmentation de la productivité (64 %). Des atouts qui ne les empêchent pas de voir risques que comporte également le télétravail. Ainsi, ils redoutent particulièrement la réduction des interactions sociales et

le déclin du sentiment d'appartenance à l'entreprise (88 %), la baisse de la cohésion entre les télétravailleurs et les autres salariés (88 %) et aussi l'augmentation des risques psychosociaux. Enfin, ils sont quasiment unanimes à penser que le télétravail va provoquer un bouleversement des pratiques managériales (93 %), des politiques RH (88 %) et de l'organisation du travail (80 %) et des espaces de travail (78 %) de leurs entreprises. Des convictions qui rejoignent les nôtres : le télétravail représente une révolution qui ne sera réussie et bénéfique qu'en y associant des démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels. ■

Pour aller plus loin :

"Le télétravail post-covid vu par les DRH", enquête ANDRH en partenariat avec le Boston Consulting Group, librement consultable sur [www.andrh.fr](http://www.andrh.fr)

## Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

## Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :

[www.point-org.org](http://www.point-org.org)

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :

Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :

[www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)